



FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Abidjan, le 06 JUIN 2017

LE PRESIDENT DU COMITE DE GESTION

Monsieur le Directeur
RMO COTE D'IVOIRE
16 BP 1808
ABIDJAN 16

N/ Réf : FDFP-CG/2017/0101/REN/TBL/KK/kt

Objet : Décision de renouvellement

Monsieur le Directeur,

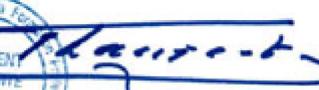
Le Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (F.D.F.P) a autorisé le renouvellement de l'habilitation de votre cabinet, pour l'année 2017 dans les domaines de formation ci-après, selon la nouvelle nomenclature :

- ASSURANCE QUALITE, NORMES
- CONCEPTION, GESTION, CONDUITE DE PROJET
- DROIT, FISCALITE
- ENCADREMENT ET ANIMATION DES HOMMES, COACHING
- LANGUES VIVANTES
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE CAPACITE INDIVIDUELLE
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE LA COMMUNICATION
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE LA G.R.H.
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE L'INFORMATIQUE
- SPECIALITES PLURIVALENTES ECHANGES, GESTION.

Cette habilitation valable jusqu'au **31 Décembre 2017** sera suspendue ou annulée, si les conditions de son octroi n'étaient plus réunies.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que votre demande de renouvellement au titre de l'année 2018 devra nous parvenir avant le **30 novembre 2017** délai de rigueur.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur**, nos salutations distinguées.


TCHAGBA Bougui Laurent